



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

## SEANCE DU 26 mars 2019

Date d'envoi de la convocation :  
18 mars 2019

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
68	45	1

Votes		
Pour	Contre	Abstention
46	0	0

Objet de la délibération
<p><b>N° 12-2019-03-26</b> Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Produit attendu 2019</p>

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars à dix-huit heure trente, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à SAINT SIFFRET, en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain VALANTIN, Président du SICTOMU.

### PRÉSENTS :

Mesdames M. BRAYDE, T. DELBOS, P. RENAULT, N. DEVOT, M-B VEZON, M. GIANNUZZI, N. RAYSSIGUIER, B. DEBAUDRINGHIEN

Messieurs S. BLANC, G. CHRISTOL, D. VERSTRAETE, G. DAUTREPPE, A. VALANTIN, F. FABROL, C. ROUSSEL, M. BARDOC, S. PALAY, Y. MAZEL, E. SOURO, M. GENVRIN, P. MEJEAN, P. GISBERT, G. BEYOU, D. GODEFROY, A. CARON, M. GUERBER, D. SERRE, P. GIRAUD, J-L LABOURAYRE, G. PEDRO, D. BRAILLY, J. DELARBRE, G. DELSART, A. ROUAUD, G. JEAN, G. CHAPEL, D. VINCENT, L. BOYER, F. MAZIER, G. BONNEAU, C. EKEL, L. POUDEVIGNE, B. CANAL, L. MILESI, O. SAUZET.

### POUVOIRS :

1- Madame DUPLAN Marie-Christine donne procuration à Madame VEZON Marie-Blanche.

### EXCUSÉS :

Mesdames : GRANET Josiane, VINAS Catherine, NIGGEL Muriel, BRAULT Julie, LAVILETTE Delphine, PAUT Magali,

Messieurs : CLENET Remy, MANCHON Jean-Claude, PIRON Cyril, DIOGON Laurent, GOMEZ Michel, DUCROS Claude, DALVERNY Michel, TICHADOU Franck, AUDIBERT David, MOULIN Jean-Marie, MONTAILLER Bernard, FOUCAULT Antony, FRANCOIS Laurent, PEREZ Thierry

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice BARDOC, Communauté de Communes du Pont du Gard.

### Sur proposition de Monsieur le Président,

Examiné en Bureau le 14 mars 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 1379-0 bis, 1520, 1609 quater, 1639 A du Code général des impôts

CONSIDERANT les informations annoncées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 février 2019,

CONSIDERANT l'évolution des bases d'imposition transmises par les services de la Trésorerie,

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité décide :

- De diminuer pour l'année 2019 le taux TEOM et de le fixer à 12.10 % ;
- De fixer le produit attendu de la TEOM, au Budget Primitif 2019, à hauteur de **4 680 000 €** ;
- De charger le Président de notifier cette décision à l'ensemble des services concernés, notamment préfectoraux, fiscaux et communautaires ;
- D'autoriser le président à signer tous documents en assurant la bonne conduite.

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 26 mars 2019

	BASES 2018 SICTOMU	BASE prévisionnelles 2019	Taux applicable 2019	Produit prévisionnel attendu avec revalorisation prévisionnelle 2019
CCPU	26 108 270	27 050 571	12.10 %	3 273 119
CCPG	11 358 400	11 699 720	12.10 %	1 415 666
<b>TOTAL</b>	<b>37 466 670</b>	<b>38 750 291</b>	<b>12.10 %</b>	<b>4 688 785</b>

Ainsi fait et délibéré

Fait à Argilliers, le 28 mars 2019,  
Extrait certifié conforme,  
Le Président, Alain VALANTIN



Délibération transmise au Préfet du Gard.

Annexe(s) :

Copie à : Trésorerie, Service Comptabilité, CCPU, CCPG